



SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

EXERCICE 2023



Lagunage et lit planté de roseaux – station d'épuration de Budling

(Application de la Loi n° 95-101 du 02 Février 1995 aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.)

Dressé par le Président le 19-09-2024

Approuvé par le Conseil Syndical le 19 septembre 2024

Sommaire

PREAMBULE	4
I. CARACTERISTIQUES GENERALES DU SIAKOHM	5
1.1.1. Généralités	5
1.2.1. Données générales	6
1.2.2. Système d'assainissement par commune	6
1.3.1. Station d'épuration intercommunale à boues activées	14
1.3.2. Station d'Épuration lit bactérien d'INGLANGE	16
1.3.3. Station d'Épuration lagunage naturel de HAUTE-SIERCK	17
1.3.4. Station d'Épuration lits plantés de roseaux de OUDRENNE	18
1.3.5. Station d'Épuration lagunage naturel de LEMESTROFF	19
1.3.6. Station d'Épuration lits plantés de roseaux de KERLING-LES-SIERCK	20
1.3.7. Station d'Épuration lagunage naturel suivi d'un lit planté de roseaux de BUDLING	21
II. MODE DE GESTION DU SERVICE	22
2.1. MODE DE GESTION	22
2.1. Mode d'exploitation	22
2.2. Moyens humains	22
2.3. Moyens techniques	23
2.4. Entretien des installations et prestation de services	23
2.5. Gestion des abonnés – facturation et encaissement de la redevance assainissement	24
2.6. Périodicité de la facturation	24
III. BILAN DE L'EXERCICE 2022	25
3.1. Abonnés et consommation	25
3.2. Réseau	26
3.3. Prestations de contrôles en 2022	26
3.4. Collecte	27
IV. AMELIORATION DU SERVICE	27
4.1. Gestion des dossiers d'urbanisme	27
4.2. Etudes de diagnostic des réseaux d'assainissement	27
4.3. Schéma directeur de l'assainissement pour l'ensemble du syndicat	28
4.4. Zonage de l'assainissement	28
4.5. Convention d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration	28
4.6. Bilan annuel sur les systèmes d'assainissement de Elzange, Inglange, Haute-Sierck et Lemestroff	28
V. CONTRAT PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT	29

5.1.	Description du contrat n°1 _____	29
5.2.	Description du contrat n°2 _____	29
5.3.	Description du contrat n°3 : Collecte et transfert des réseaux d'assainissement de Inglange – Elzange – Cité des officiers. _____	29
VI.	INDICATEURS FINANCIERS _____	30
6.1.	Tarification de l'assainissement et recettes du service _____	30
6.2.	Participation pour Raccordement à l'Egout _____	33
VII.	COMPOSANTES DE LA FACTURE D'UN USAGER DE 120 M³ – PARTIE SERVICE ASSAINISSEMENT ET REDEVANCES A.E.R.M. _____	34
7.1.	Commune en Zone A _____	34
7.2.	Commune en Zone B _____	34
7.3.	Commune en Zone C _____	35
VIII.	SITUATION FINANCIERE _____	35
8.1.	Analyse du compte administratif – section fonctionnement – charge du service _____	35
8.2.	Recettes d'exploitation _____	35
8.3.	Recettes _____	36
IX.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS _____	37
9.1.	Montants financiers _____	37
9.2.	Etat de la dette du service _____	37
9.3.	Amortissements _____	37
9.4.	Travaux réalisés en 2022 - Programme pluriannuel de travaux _____	38
X.	INDICATEURS DE PERFORMANCE _____	38
10.1.	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées _____	38
10.2.	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte _____	39
10.3.	Conformité des équipements d'épuration _____	39
10.4.	Conformité de la performance de l'ouvrage d'épuration _____	40
10.5.	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration _____	40
10.6.	Taux de débordement des effluents des usagers _____	40
10.7.	Nombre de points de réseau avec intervention fréquentes _____	40
10.8.	Taux moyen de renouvellement des réseaux _____	40

PREAMBULE

En application de l'article 73 de la loi n°95-101 du 02 Février 1995 (loi sur le renforcement de la protection de l'environnement et sur l'information des usagers des services publics de l'eau potable et de l'assainissement) et conformément aux articles L. 2224-1 et L. 2224-5 et D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement le SIAKOHM présente au Conseil Syndical le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport répond aux prescriptions du décret n°2007 – 675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article 3 du décret susvisé, le Conseil Syndical et le Conseil Municipal de chacun des membres bénéficiant du service assainissement est destinataire du rapport adopté par le Conseil syndical. De même, un exemplaire de ce rapport sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Thionville,
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires.

Dans un délai de quinze jours, à compter de son approbation par l'assemblée délibérante, ce rapport sera mis à la disposition du public.

Objet du rapport

Le rapport a pour objet de porter à la connaissance des conseils municipaux des communes membres du SIAKOHM, conformément aux dispositions du décret du 06 mai 1995, les éléments essentiels de l'exercice **2023** et de les comparer à ceux de l'exercice précédent, afin d'apprécier les évolutions les plus caractéristiques constatées entre les deux exercices.

I. CARACTERISTIQUES GENERALES DU SIAKOHM

1.1. PRESENTATION DU SIAKOHM

1.1.1. Généralités

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement le SIAKOHM est un syndicat à vocation unique créé le 30 octobre 2000 et dont le siège est en Mairie de KOENIGSMACKER.

Les bureaux sont situés au 11, Rue de l'Eglise – Mairie de KOENIGSMACKER 1^{er} Etage.

Le territoire syndical s'étend sur 8 026 ha et la population totale avoisine 6 400 habitants.

Le S.I.A. le SIAKOHM regroupe aujourd'hui 8 communes :

- BUDLING
- ELZANGE
- HUNTING
- INGLANGE
- KERLING-LES-SIERCK
- KOENIGSMACKER
- MALLING
- OUDRENNE

Le territoire du SIAKOHM s'étend sur 4 bassins versants des cours d'eau suivants :

- La Moselle rivière
- Le Ruisseau de la Canner
- Le Ruisseau d'Oudrenne
- Le Ruisseau de Montenach

Propriétaire de toutes ses installations le SIA SIAKOHM fonctionne en régie directe avec pour vocation essentielle au 31 décembre 2013 les compétences suivantes :

A. Assainissement collectif

- La construction, l'amélioration et l'entretien des réseaux et des ouvrages d'assainissement de type unitaire ou séparatif et des collecteurs de transfert intercommunaux des eaux usées, y compris les études y afférent.
- La construction, l'exploitation et l'entretien des ouvrages de traitement des eaux usées, y compris les études

B. Entretien des réseaux eaux pluviales urbaines

Il se charge par convention avec les communes membres du syndicat de l'entretien des réseaux "pluviales", notamment le curage et l'entretien des avaloirs.

Connaissance du patrimoine

La connaissance du patrimoine telle qu'elle est définie par les textes en vigueur relatifs au rapport du président sur le prix et la qualité du service de l'assainissement est d'environ 70 % sur le périmètre du syndicat.

Explications

La connaissance du tracé des réseaux est maîtrisée, en revanche, il manque sur certains secteurs la connaissance des cotes altimétriques en N.G.F. des différents tronçons, la nature, et son âge de mise en service.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES MEMBRES DU SIAKOHM

1.2.1. Données générales

Chacune des 8 communes possède sur la quasi-totalité de leur territoire des réseaux de type mixte, unitaire ou séparatif.

Le raccordement des réseaux des communes de Kœnigsmacker, Hunting, Malling à une station d'épuration intercommunale est opérationnel depuis septembre 2010.

Les effluents de la commune de Elzange sont raccordés depuis 2017 au système de collecte de Kœnigsmacker pour aboutir à la station d'épuration intercommunale.

Le programme de travaux de raccordement de la commune d'Inglange sur une station d'épuration qui sera commune avec l'annexe Breistroff-la-Petite commune de OUDRENNE est en cours.

La population équipée de dispositif d'assainissement non collectif est évaluée à 2% (120 habitants) sur l'ensemble du territoire syndical.

1.2.2. Système d'assainissement par commune

1.2.2.1. - Commune de BUDLING

Le programme de mise en conformité de l'assainissement de la commune a été engagé en août 2017 et est achevé.

Les travaux ont consisté en :

- a) La reprise des effluents de la rue du Stockgarten avec reprise des branchements particuliers par mise en place d'un réseau unitaire de diamètre 300 mm et pose de boîtes de branchement individuelles placées en limite de propriété ;
- b) Le transfert des effluents à la station d'épuration en reprenant dans un réseau de transport les différentes sorties des exutoires du réseau via deux déversoirs

- d'orages. Ce collecteur en fonte de diamètre 200 à 300mm d'une longueur de 640 mètres, récupère également au passage les effluents d'une dizaine de maisons se déversant directement dans le ruisseau dit de « bisbach » ;
- c) La construction du système de traitement des eaux usées pour une population raccordée de 210 équivalents/ habitants en situation future.
La station est implantée à plus de 200 mètres du village, au Nord-Ouest de l'agglomération avec comme milieu récepteur le ruisseau dit de « bisbach ».

Le choix de la filière de traitement retenue est une lagune naturelle suivi de lits plantés de roseaux.

La station fonctionne sur deux niveaux de traitement :

- Un premier bassin de lagunage d'environ 3.000 m³ (soit 50 jours de temps de séjour) ;
- Un second étage de lits plantés de roseaux constitué de 3 massifs filtrants ;
- La plantation de roseaux permet à l'important système racinaire de se développer dans le massif filtrant. Il comporte des tiges souterraines (rhizomes) à partir desquels se développent des tiges qui viennent perforer les dépôts superficiels et ainsi créent des passages pour l'eau en évitant le colmatage.

La station a été mise en service en juillet 2018.

1.2.2.2. - Commune d'ELZANGE

La collectivité est desservie par 3 réseaux de collecte des eaux pluviales et des eaux usées, ils desservent environ 95% des habitations. L'unité de traitement collective type fosse double étage existante a été mise hors service et démolie en juillet 2018

Secteur bassin versant 1 – Elzange village

Il est doté d'un réseau de collecte de type unitaire, à dominance eaux usées, l'émissaire est raccordé via des déversoirs d'orage au collecteur de transfert intercommunal mis en service en décembre 2017.

Les débits d'orage excédentaires par rapport aux capacités du réseau sont dirigés vers le ruisseau « la Canner ».

Secteur bassin versant 2 – Cité des Sous-Officiers

Le réseau de collecte est de type mixte à dominance eaux pluviales, il recueille également les eaux usées traitées par un assainissement individuel, il est raccordé via un déversoir d'orage au collecteur de transfert intercommunal mis en service en décembre 2017.

Les débits d'orage excédentaires par rapport aux capacités du réseau sont dirigés vers le ruisseau « la Canner ».

Secteur 3 bassin versant 3 – Quartier « les résidences de la canner »

Les réseaux sont de type séparatif, ils desservent l'ensemble des habitations de ce secteur. Les eaux usées sont raccordées au collecteur de transfert intercommunal mis en service en décembre 2017.

Le dispositif de traitement collectif existant de type mini station d'épuration à lit bactérien compacte, dimensionnée pour 60 équivalents habitants, a été mis hors service et abandonné suite au raccordement au collecteur de transfert intercommunal.

Les eaux pluviales sont raccordées sur le réseau eaux pluviales provenant du Secteur 2, avant d'être rejetées dans le ruisseau « La Canner ».

Collecteur de transfert intercommunal

Ce collecteur en fonte ductile TAG 32 DN 200 mm d'une longueur de 2.349 mètres collecte les eaux usées des sous-secteurs 1, 2 et 3 pour être acheminés vers le réseau de Kœnigsmacker.

Un poste de refoulement situé près du stade y prend alors en charge les effluents qui sont refoulés à travers une conduite DN 150 mm jusqu'au collecteur gravitaire de la commune.

Les eaux usées de Elzange centre village, de la cité des Sous-Officiers et du quartier « les Résidences de la Canner » sont au final assainies par la station d'épuration intercommunale de Métrich.

1.2.2.3. - Commune d'INGLANGE

La collectivité est desservie par 3 réseaux de collecte des eaux pluviales et des eaux usées, ils desservent environ 85% des habitations.

Secteur bassin versant 1 – Inglange – village

Le réseau de collecte est de type mixte à dominance eaux pluviales, il recueille également les eaux usées domestiques traitées par un assainissement individuel, ne débouche pas actuellement sur une unité de traitement collective des eaux usées.

Secteur bassin versant 2 – Annexe de Hastroff

Le réseau de collecte est de type mixte à dominance eaux pluviales, il recueille également les eaux usées traitées par un assainissement individuel, ne débouche pas actuellement sur une unité de traitement collective.

Secteur 3 bassin versant 3 – Quartier « Les Alérions » et « Théodore de Puymaigre »

Les réseaux sont de type séparatif, ils desservent l'ensemble des habitations de ce quartier résidentiel.

Les eaux usées débouchant sur un dispositif de traitement collectif de type mini station d'épuration à lit bactérien compacte, dimensionnée pour 140 équivalents/habitants

Les eaux pluviales sont acheminées vers un bassin de rétention, avant d'être rejetées dans le ruisseau « La Canner ».

Les habitations isolées localisées sur le secteur du Moulin Haut ne sont pas raccordées sur un égout collectif, elles sont dotées d'une filière d'assainissement individuel avec rejet des eaux domestiques traitées vers le milieu naturel.

Les travaux nécessaires pour diriger les eaux usées d'Inglange vers une station d'épuration commune avec Breistroff-la-Petite, commune de Oudrenne ont été engagés en juillet de l'année 2023.

1.2.2.4. - Commune de HUNTING

La collectivité est dotée pour le village d'un réseau de type mixte unitaire à dominance eaux pluviales, et d'un réseau de type séparatif sur le quartier résidentiel « la Cerisaie ». Ils desservent environ 95% des habitations

La commune est raccordée à la station d'épuration intercommunale située sur le ban de la commune de Koenigsmacker.

Bassin versant 1 – secteur nord – lotissements « la cerisaie et les vignes »

Les effluents sont collectés par des canalisations de DN 200 et 300 mm et dirigés vers le poste de refoulement (PR6).

Bassin versant 2 – partie village

Les effluents sont collectés et dirigés vers un déversoir d'orage implanté à l'aval du pont sur le ruisseau. La partie conservée des effluents transite par une canalisation de DN 300 mm et est dirigée vers le PR6, collectant au passage la fraction d'eaux usées conservées issue des collecteurs situés de part et d'autre du ruisseau.

Raccordement du Poste de Refoulement PR6 de Hunting au Poste de Refoulement PR3 de Petite-Hettange

Les effluents sont acheminés vers le PR3 par un collecteur de transfert intercommunal décomposé en deux tronçons ; une partie en refoulement depuis le PR6 jusqu'au regard de visite situé sur la voie communale – route de Malling et un second tronçon en gravitaire de DN 200 mm d'une longueur de 1 500 mètres.

1.2.2.5. - Commune de KERLING-LES-SIERCK

La collectivité est desservie par 3 réseaux de collecte des eaux pluviales et des eaux usées. Ils desservent environ 95 % des habitations.

Secteur bassin versant 1 – Kerling-lès-Sierck village

Le réseau de collecte est constitué de canalisations gravitaires d'un diamètre variant de 200 à 700 mm. Il est raccordé à une unité de traitement collective des eaux usées de type lits plantés de roseaux dimensionnés pour 450 Equivalents/habitant.

Le réseau est constitué de deux branches :

- La première branche du réseau reprend plus des 4/5^{ème} des effluents du village est de type mixte à dominance eaux pluviales.
- La seconde branche de réseau (50 habitants environ), majoritairement de type séparatif, collecte les eaux usées des habitations situées de part et d'autre de la rue des champs et la route de Lémestroff.

Secteur bassin versant 2 – Annexe de Fréching

Le réseau de collecte est raccordé à une unité de traitement collectif des eaux usées sise Kerling-lès-Sierck via un poste de refoulement des eaux usées dirigeant les flux vers le réseau de Kerling-lès-Sierck bourg.

Il est constitué de deux branches :

- A l'ouest, une première branche de réseaux collecte les eaux de la Grand Rue avant de se déverser dans un ruisseau à débit non permanent. Ce réseau collecte environ 70 personnes.
- A l'est du village, une seconde branche rejoint le ruisseau de Montenach après avoir transité par des fossés de route. Ce réseau collecte environ 50 personnes.

Les travaux de raccordement de l'annexe de Fréching sur la STEP de Kerling-lès-Sierck bourg sont achevés en 2022.

Secteur bassin versant 3 – Annexe de Haute Sierck

Le réseau de collecte est constitué de deux branches de type unitaire à dominance eaux usées. Les deux émissaires débouchent sur une unité de traitement collective eaux usées de type lagunage naturel dimensionnée pour 380 Equivalents/habitant.

1.2.2.6. - Commune de KOENIGSMACKER

La collectivité est dotée de 3 réseaux distincts de collecte des eaux pluviales et des eaux usées. Ils desservent environ 95 % des habitations.

Secteur bassin versant 1 – Koenigsmacker chef – lieu

L'agglomération est dotée d'un réseau de type unitaire et d'un réseau de type séparatif, notamment sur les nouveaux quartiers résidentiels (quartier du Stade, des Hirondelles, ...).

Les effluents de ces quartiers ainsi que ceux des habitations situées de part et d'autre du ruisseau de la « Canner » transitent via le réseau du centre de l'agglomération par un poste de refoulement situé au niveau du carrefour route de Thionville et rue du Stade.

L'ensemble des effluents du chef-lieu sont acheminés vers le Poste de Refoulement (PR1) par une canalisation de diamètre 300 mm, dimensionnée pour transporter le débit critique.

Depuis ce poste les effluents sont refoulés vers la station d'épuration intercommunale par un collecteur de transfert de diamètre 200 mm sur une longueur de 2 000 mètres.

Le débouché du refoulement est le prétraitement de la station d'épuration intercommunale.

Secteur Bassin versant 2 - Annexe de Métrich

Le réseau de collecte est de type mixte à dominance eaux pluviales.

Les effluents des sous-secteurs : parties ouest et est (route d'Oudrenne – rue de Trèves) ; partie sud (rue des prés et de la fontaine) ; partie nord (route de Malling), sont dirigés via des déversoirs d'orages vers le Poste de Refoulement (PR2). Ce poste est implanté le long du ruisseau « Bruchgraben » à 30 mètres de la rue des prés.

Depuis ce poste les effluents sont refoulés vers la station d'épuration intercommunale par un collecteur de transfert de diamètre 100 mm sur une longueur de 600 mètres.

Le débouché du refoulement est le prétraitement de la station d'épuration intercommunale.

Secteur Bassin versant 3 – Cité des Officiers

Le réseau de collecte est de type mixte à dominance eaux pluviales. Il recueille également les eaux usées domestiques qui sont dirigées via un déversoir d'orage vers un collecteur intercommunal en fonte ductile TAG 32 DN 200 mm de 1800 mètres rejoignant l'entrée de Koenigsmacker. Un poste de refoulement situé près du stade y prend alors en charge les effluents qui sont refoulés à travers une conduite DN 150 mm jusqu'au collecteur gravitaire de la commune. Les eaux usées de la Cité des Officiers sont finalement assainies par la station d'épuration intercommunale.

1.2.2.7. - Commune de MALLING

La collectivité est desservie par deux réseaux de collecte des eaux pluviales et des eaux usées. Ils desservent environ 95% des habitations.

Secteur Bassin versant 1 Malling – Chef – lieu

Sous-secteur a :

Les effluents des quartiers (rue du Plan d'Eau – place des Tilleuls – rue de la Moselle – place Saint Séverin) sont collectés via un déversoir d'orage par le poste de refoulement (PR4). Ce poste refoule les effluents dans une canalisation de diamètre 80 mm jusqu'à un point haut du réseau eaux usées gravitaire impasse des Coquelicots. Ce réseau se rejette ensuite rue de la Gare via une canalisation gravitaire raccordé sur le poste de refoulement (PR5).

Sous-secteur b :

Les effluents des quartiers (route de Métrich partie aval – Place de la Mairie et rue de la Gare) sont collectés via un déversoir d'orage par le poste de refoulement (PR5).

Sous-secteur c :

Les effluents des quartiers (domaine des primevères – place des Marronniers – route de Métrich amont) sont acheminés via un déversoir d'orage par un collecteur eaux usées vers le poste de refoulement (PR5).

Sous-secteur d :

Les effluents des quartiers (rue de la Gare rive gauche du ruisseau – rue des Bosquets) sont collectés via un déversoir d'orage par le poste de refoulement (PR5).

Raccordement du poste de refoulement PR5 à la station d'épuration intercommunale :

Depuis ce poste les effluents sont refoulés vers la station d'épuration intercommunale par un collecteur de transfert de diamètre 100 mm jusqu'au pont sur les voies SNCF, puis par un collecteur gravitaire en diamètre 250 mm. Ce collecteur recueille au passage les effluents en provenance du PR3 de Petite-Hettange.

Les installations sanitaires de la Base de Plein Air – Camping sont dotées de fosses fixes étanches réglementaires à vidange périodique.

Secteur Bassin versant 2 Annexe Petite-Hettange

Le réseau de collecte est de type mixte à dominance eaux pluviales.

Les effluents des deux branches sont collectés via deux déversoirs d'orage dans une canalisation gravitaire de transfert des eaux usées et dirigés vers le poste de refoulement (PR3).

Les effluents de la commune de Hunting transitent par le poste de refoulement de Petite-Hettange.

Raccordement du poste de refoulement (PR3) à la station d'épuration intercommunale :

Les effluents de Petite-Hettange et de Hunting sont refoulés dans une canalisation de diamètre 150 mm jusqu'au réseau gravitaire (intersection rue du Moulin – RD 62) qui achemine les effluents de Malling village à la station d'épuration intercommunale.

1.2.2.8. - Commune d'ODRENNE

La collectivité est desservie par 3 réseaux de collecte des eaux pluviales et des eaux usées, ils desservent environ 90 % des habitations.

Un important programme de mise aux normes de l'assainissement sur Oudrenne Village et son annexe Lemestroff a été engagé en 2012 et s'est achevé courant 2015

Secteur bassin versant 1 – Oudrenne– village

Les travaux réalisés consistaient :

- à améliorer les réseaux d'assainissement pour diminuer les taux de dilution et rendre compatible les effluents avec un système de traitement,
- raccorder les différentes branches du réseau au collecteur de transfert,
- construire une station d'épuration à l'aval du village adaptée à l'habitat.

Sous-secteur A – rive droite ruisseau :

Ce secteur est équipé de plusieurs réseaux de collecte de type unitaire :

Sous-secteur secondaire Nord-Ouest :

Rues des Seigneurs, de l'Eglise, Haute ;

Sous-secteur secondaire Nord-Est :

Rues du Coteau, du Moulin.

Les effluents conservés issus des différentes branches sont, via des déversoirs d'orage, raccordés au collecteur de transport situé rive gauche après une traversée du ruisseau.

Sous-secteur B – rive gauche ruisseau :

Ce secteur est équipé de plusieurs réseaux de collecte de type unitaire :

Sous-secteur secondaire Sud-Est :

Rue de l'Europe ;

Sous-secteur secondaire Sud Centre :

Rues du Billig, de la Liberté, Saint Jean et de la Fontaine ;

Sous-secteur secondaire Sud-Ouest :

Rue de la Tuilerie.

Les effluents conservés issus des différentes branches sont, via des déversoirs d'orage, raccordés au collecteur de transport.

Collecteur de transfert des effluents vers ouvrage épuratoire :

Ce collecteur en fonte de diamètre 200 à 300mm d'une longueur de 980 mètres collecte les eaux usées des sous-secteurs A et B pour être acheminées vers le poste de refoulement situé à proximité du stade municipal. Il récupère au passage les effluents d'une dizaine de pavillons rue de la tuilerie.

Conduite de refoulement vers ouvrage épuratoire :

Depuis le poste de refoulement, les effluents sont refoulés vers l'ouvrage épuratoire par une canalisation sous pression en fonte de diamètre de 100mm.

Station de traitement des eaux usées :

La filière retenue est un traitement des effluents par lits plantés de roseaux sur deux étages dimensionnés pour une lame d'eau de 15 cm par jour sur l'ensemble du massif filtrant. La capacité de traitement est de 750 équivalents habitants en situation future.

La station est implantée au lieu-dit « Winzwinckel ».

Secteur bassin versant 2 – Annexe de Lemestroff

Le réseau de collecte est de type mixte à dominance eaux pluviales. La mise aux normes de l'assainissement de Lemestroff est achevée.

Les effluents conservés issus des trois branches - secteur Nord-Ouest rue principale, secteur Sud rue principale et Quatre Seigneurs - sont, via 3 déversoirs d'orage, raccordés au collecteur de transport.

Collecteur de transfert des effluents vers lagunage :

Ce collecteur en fonte de diamètre 300mm d'une longueur de 748 mètres implanté à l'arrière des habitations rive gauche du ruisseau collecte les eaux usées pour être acheminées gravitairement vers l'ouvrage épuratoire. Il récupère au passage les effluents de 16 pavillons rue principale.

Filière de traitement :

La filière est un traitement des effluents par lagunage naturel de 3 bassins dimensionnés sur la base de 20 m²/hab pour favoriser l'évaporation en période estivale et diminuer l'impact des rejets sur le milieu naturel en période d'étiage. L'ouvrage a une capacité 300 à 350 équivalents habitants en situation future.

L'ouvrage est implanté en rive gauche du ruisseau d'Oudrenne le long de la RD 61 au lieu – dit « Stafels »

Secteur Bassin versant 3 – Annexe de Breistroff la Petite

Les travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement ont débuté en juillet 2023 et se sont poursuivis jusqu'en fin d'année. Un nouveau collecteur eaux usées a été posé dans toute la traversé de village pour récupérer les différents branchements des habitations.

Les eaux usées ainsi collecté sont dirigées le long de la départementale D255B vers une nouvelle vers une station d'épuration commune avec Inglange.

Les eaux pluviales sont évacuées directement avec rejet dans le ruisseau « de Breistroff ».

1.3. OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

1.3.1. Station d'épuration intercommunale à boues activées

1.3.1.1. - Caractéristiques essentielles de la station d'épuration

- Traitement des effluents : **Domestiques**
- Type de station : **Boues activées – Aération prolongée**
- Commune d'implantation : **KOENIGSMACKER – ban de Métrich**
- Année de construction : **2010**
- Capacité nominale : **6 000 Equivalents / habitants**
- La population raccordée à la Station d'Épuration est de **4 222** habitants.
- Volumes arrivants à la Station d'Épuration :

<i>Année</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
<i>Volume arrivant annuellement (en m³)</i>	279 834	302 769	296 516	235 676	289182
<i>Débit moyen journalier (en m³ / jour)</i>	767	827	812	646	792

- Autorisation de rejet : **Arrêté préfectoral en date du 29 mai 2007**

La station d'épuration a été conçue et réalisée par le Société SADE CGTH. Elle est de type « Boues Activées – Aération Prolongée ».

Elle est implantée au Sud du ban communal de Koenigsmacker. Elle est accessible depuis la RD62 au niveau de l'annexe de Métrich.

La capacité de traitement nominale est de 6.000 équivalents/habitants, la capacité de traitement uniformisée s'élève à 7.500 équivalents/habitants. La mise en eau a été réalisée fin août 2010. Les eaux traitées sont rejetées dans le ruisseau du « Bruchgraben ».

1.3.1.2. – Communes raccordées à la station d'épuration en 2023

Les populations dont les eaux usées sont traitées actuellement à la station d'épuration peuvent être ventilées comme suit :

	Population totale	Nombre d'abonné	Population raccordée
Koenigsmacker chef-lieu Annexe Métrich + Cité des Officiers	2318	1015	2178
Malling chef-lieu Annexe Petite-Hettange	660	299	645
Hunting	723	280	723
Elzange	710	298	710
TOTAL	4 411	1 892	4 256

Aucun rejet industriel ou agricole n'est raccordé sur le secteur.

1.3.1.3. – Programme de déconnexion des fosses sur Koenigsmacker-Malling-Hunting

Clôturé.

1.3.1.4. – Communes raccordées à la station d'épuration en situation future

Néant

1.3.1.5. – Tableau récapitulatif des charges traitées en 2023 par la station d'épuration

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	Pt	Débit
Capacité nominale du système d'assainissement							
Capacité nominale de la station d'épuration temps sec	720 kg/j	330 kg/j	360 kg/j	85 kg/j		11 kg/j	1 530 m ³ /jour
Capacité nominale de la station d'épuration temps pluie	1 080 kg/j	420 kg/j	720 kg/j	100 kg/j		13 kg/j	3 330 m ³ /jour
Capacité nominale du système d'assainissement							
Charge arrivant (Kg/j)	336 kg/j	88 kg/j	135 kg/j	34 kg/j	35 kg/j	4 kg/j	645 m ³ /jour
Charge en sortie (Kg/j)	18,7 kg/j	3,3 kg/j	6,7 kg/j	1,8 kg/j	5,0 kg/j	1 kg/j	
Rendement moyen annuel (%)	94,4%	96,3%	95,0%	94,9%	85,5%	75,1%	
Objectif de rendement en % fixé par l'arrêté	85%	90%	90%	75%	80%	70%	

1.3.1.6. – Conformité des performances de l'installation

Globalement on peut noter le très bon fonctionnement de la station de Koenigsmacker, fonctionnement constant tout au long de l'année et parfaitement conforme aux exigences de rejet imposées.

Un audit technique aux collectivités a été réalisé lors du bilan du 06 novembre 2023 par la société SGS missionnée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Le rapport de ce contrôle est joint en annexe du présent bilan annuel.

Au regard de cette expertise, le dispositif d'autosurveillance de la station est validé pour l'année 2023.

Il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur en 2023 sur la station.

1.3.1.7. – Filière boues

Elle est constituée de 6 lits de « minéralisation/accumulation » plantés de roseaux précédés d'un silo épaisseur. La capacité de stockage est estimée à une dizaine d'années.

- Surface unitaire d'un lit : 476 m²
- Volume unitaire d'un lit : 714 m³

La quantité de boues épaissies produite (en tonnes de matières sèches) :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
45	63	44	37	32	34	38

1.3.2. Station d'Épuration lit bactérien d'INGLANGE

1.3.2.1. – Caractéristiques de l'ouvrage épurateur

- Type de station : **Lit bactérien**
- Commune d'implantation : **INGLANGE**
- Année de construction : **2000**
- Secteur raccordé : **Lotissements Théodore de Puymaigre et les Alérions**
- Capacité de traitement : **140 Equivalents / habitants**
- Population raccordée : **120 Equivalents / habitants**
- Capacité de traitement administrative :
 - en charge DBO₅ : **8.6 kg/jour**
 - en volume Q/jour : **45.6 m³/jour**
 - en volume de référence : **90 m³/jour**

1.3.2.2. – Tableau récapitulatif des charges traitées en 2023 par l'ouvrage

Volume transité par l'ouvrage sur 24h à la date du 30 mai 2023 : 27 m³

	DBO5 eb	DCO eb	MEST	NH4	NK	NGL	Pt
Teneur entrée station E (mg/l)	160	492	280	26	35	35	6.7
Teneur sortie station S (mg/l)	68	246	65	26	35	35	4.8
<i>Normes de rejet (mg/l)</i>	<i>35</i>	<i>200</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>
Charge Entrée (kg/j)	4.3	13.3	7.6	0.70	0.94	0.94	0.18
Charge Sortie (kg/j)	1.8	6.6	1.8	0.71	0.94	0.94	0.13
Rendement (%)	58	50	77	-1	1	0	28
<i>Normes de rejet (%)</i>	<i>60</i>	<i>60</i>	<i>50</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>

1.3.2.3. – Conformité des performances de l'installation

Les performances épuratoires sont conformes uniquement en MEST. Les matières carbonées ne respectent pas les attentes réglementaires fixées dans l'Arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Toutefois il est important de préciser que les travaux de réalisation d'une nouvelle station prévue pour traiter les eaux usées de l'ensemble du village ainsi que celles de Breistroff-la-Petite sont en cours.

Les performances sont donc aussi satisfaisantes que possible.

1.3.2.4. – Filière boues

Evacuation des boues vers EVAPUR de Thionville :

Volume : 22 m³ pour l'année.

1.3.3. Station d'Épuration lagunage naturel de HAUTE-SIERCK

1.3.3.1. – Caractéristiques de l'ouvrage épurateur

- Type de station : **Lagunage naturel**
- Commune d'implantation : **KERLING-LES-SIERCK**
- Année de construction : **2015**
- Secteur raccordé : **Haute-Sierck**
- Capacité de traitement : **380 Equivalents / habitants**
- Population raccordée : **147 Equivalents / habitants**
- Date de mise en service : **Juillet 2016**
- Caractéristiques : : **Lagune primaire S=3100 m², V=3750m³**
Lagune secondaire S=2050m², V=2050m³
Lagune de finition S=2050m², V=2050m³

1.3.3.2. – Tableau récapitulatif des charges traitées en 2023 par l'ouvrage

Volume transité par l'ouvrage sur 24h à la date du 13 septembre 2023 : 20 m³

	DBO5 eb	DCO eb	MEST	NH4	NK	NGL	Pt
Teneur entrée station E (mg/l)	490	1070	500	63	99	99	15
Teneur sortie station S (mg/l)	3	23	27	0.4	1.2	1.8	0.59
<i>Normes de rejet (mg/l)</i>	<i>30</i>	<i>110</i>	<i>70</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>
Charge Entrée (kg/j)	9.8	21	10	1.3	2.0	1.9	0.30
Charge Sortie (kg/j)	0.06	0.46	0.54	0.01	0.02	0.04	0.01
Rendement (%)	99	98	95	99	99	98	96
<i>Normes de rejet (%)</i>	<i>80</i>	<i>75</i>	<i>75</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>

1.3.3.3. – Conformité des performances de l'installation

Les contrôles des rejets de la station sont effectués par la société LOREAT. Les exigences réglementaires du Dossier de Déclaration sont à vérifier, à concentration ou en rendement. Ces exigences ont été respectées pour tous les paramètres, en concentration et en rendement. L'effluent traité est de très bonne qualité.

1.3.3.4. – Filière boues

Boues stockées en amont de la digue immergée de la lagune primaire.

1.3.4. Station d'Épuration lits plantés de roseaux de OUDRENNE

1.3.4.1. – Caractéristiques de l'ouvrage épurateur

- Type de station : **Lits plantés de roseaux - Rhizosphère**
- Commune d'implantation : **OUDRENNE**
- Année de construction : **2013**
- Secteur raccordé : **Oudrenne**
- Capacité de traitement : **750 Equivalents / habitants**
- Population raccordée : **450 Equivalents / habitants**
- Date de mise en service : **18-06-2014**
- Caractéristiques : **Rhizosphère primaire S=960m² (3 casiers)**
Rhizosphère secondaire S=650m² (2 casiers)
- Capacité de traitement administrative :
 - en charge DBO₅ : **45 kg/jour**
 - en volume Q/jour : **145 m³/jour**
 - en volume de référence : **216 m³/jour**

1.3.4.2. – Tableau récapitulatif des charges traitées en 2023 par l'ouvrage

Volume transité par l'ouvrage sur 24h à la date du 13 septembre 2023 : 90 m³

	DBO5 eb	DCO eb	MEST	NH4	NK	NGL	Pt
Teneur entrée station E (mg/l)	90	331	210	23	34	34	3.7
Teneur sortie station S (mg/l)	3	5	2	0.40	0.5	27	2.2
<i>Normes de rejet (mg/l)</i>	<i>35</i>	<i>125</i>	<i>35</i>	<i>6</i>	<i>5</i>	<i>/</i>	<i>6</i>
Charge Entrée (kg/j)	8.1	30	18.9	2.1	3.0	3.0	0.33
Charge Sortie (kg/j)	0.27	0.45	0.18	0.04	0.05	2.4	0.20
Rendement (%)	97	98	99	98	99	21	41
<i>Normes de rejet (%)</i>	<i>75</i>	<i>75</i>	<i>75</i>	<i>75</i>	<i>75</i>	<i>/</i>	<i>/</i>

1.3.4.3. – Conformité des performances de l'installation

Les contrôles des rejets de la station sont aussi effectués par la société LOREAT.
Les exigences réglementaires du Dossier de Déclaration sont à vérifier, à concentration ou en rendement. Ces exigences ont été respectées pour tous les paramètres. L'effluent traité est très satisfaisant.

1.3.4.4. – Filière boues

Les boues sont stockées en surface de l'étage primaire.

1.3.5. Station d'Épuration lagunage naturel de LEMESTROFF

1.3.5.1. – Caractéristiques de l'ouvrage épurateur

- Type de station : **Lagunage naturel**
- Commune d'implantation : **LOUDRENNÉ**
- Année de construction : **2013**
- Secteur raccordé : **Lemestroff**
- Capacité de traitement : **375 Equivalents / habitants**
- Population raccordée : **180 Equivalents / habitants**
- Date de mise en service : **17-07-2014**
- Caractéristiques : : **Lagune primaire S=5265 m², V=4490m³**
Lagune secondaire S=2080m², V=2670m³
Lagune de finition S=2740m², V3525m³
- Capacité de traitement administrative :
 - en charge DBO₅ : **22.5 kg/jour**
 - en volume Q/jour : **36 m³/jour**
 - en volume de référence : **108 m³/jour**

1.3.5.2. – Tableau récapitulatif des charges traitées en 2023 par l'ouvrage

Volume transité par l'ouvrage sur 24h à la date du 31 mai 2023 : 42 m³

	DBO5 ef	DCO ef	MEST	NH4	NK	NGL	Pt
Teneur entrée station E (mg/l)	55	190	52	23	31	31	3.5
Teneur sortie station S (mg/l)	3.0	25	4.0	4.6	5.9	6.3	1.5
<i>Normes de rejet (mg/l)</i>	35	125	35	6	10	/	6
Charge Entrée (kg/j)	2.3	8.0	2.2	0.95	1.3	1.3	0.15
Charge Sortie (kg/j)	0.13	1.1	0.17	0.19	0.25	0.26	0.006
Rendement (%)	95	87	92	80	81	79	57
<i>Normes de rejet (%)</i>	75	75	75	75	75	/	/

1.3.5.3. – Conformité des performances de l'installation

Les différents objectifs de traitement assignés au Dossier de Déclaration n° 57-2012-00112 sont respectés en termes de concentration et de rendement.

Les performances épuratoires de cette installation de type lagunage naturel sont très satisfaisantes.

1.3.5.4. – Filière boues

Boues stockées en amont de la digue immergée de la lagune primaire.

1.3.6. Station d'Épuration lits plantés de roseaux de KERLING-LES-SIERCK

1.3.6.1. – Caractéristiques de l'ouvrage épurateur

- Type de station : **Lits plantés de roseaux - Rhizosphère**
- Commune d'implantation : **KERLING-LES-SIERCK**
- Année de construction : **2015**
- Secteur raccordé : **Kerling-les-Sierck**
- Capacité de traitement : **450 Equivalents / habitants**
- Population raccordée : **308 Equivalents / habitants**
- Date de mise en service : **05-11-2015**
- Caractéristiques : **Rhizosphère primaire S=870m² (3 casiers)**
Rhizosphère secondaire S=580m² (2 casiers)
- Capacité de traitement administrative :
 - en charge DBO₅ : **39 kg/jour**
 - en volume Q/jour : **130 m³/jour**
 - en volume de référence : **195 m³/jour**

1.3.6.2. – Tableau récapitulatif des charges traitées en 2023 par l'ouvrage

Volume transité par l'ouvrage sur 24h à la date du 31 mai 2023 : 71 m³

	DBO5 eb	DCO eb	MEST	NH4	NK	NGL	Pt
Teneur entrée station E (mg/l)	210	392	290	49	72	72	9.0
Teneur sortie station S (mg/l)	6	46	8.0	13.6	14.9	37	7.3
<i>Normes de rejet (mg/l)</i>	25	90	35	/	/	/	/
Charge Entrée (kg/j)	14.9	28	21	3.5	5.1	5.1	0.64
Charge Sortie (kg/j)	0.43	3.3	0.57	0.97	1.1	1.1	0.52
Rendement (%)	97	88	97	72	79	48	19
<i>Normes de rejet (%)</i>	85	80	80	/	/	/	/

1.3.6.3. – Conformité des performances de l'installation

Les contrôles des rejets de la station sont effectués par la société LOREAT.

Les exigences réglementaires du Dossier de Déclaration sont à vérifier, à concentration ou en rendement. Ces exigences ont été respectées pour tous les paramètres, en concentration et en rendement. L'effluent traité est bon.

1.3.6.4. – Filière boues

Les boues sont stockées en surface de l'étage primaire.

1.3.7. Station d'Épuration lagunage naturel suivi d'un lit planté de roseaux de BUDLING

1.3.7.1. – Caractéristiques de l'ouvrage épurateur

- Type de station : **Lagunage / Rhizosphère**
- Commune d'implantation : **BUDLING**
- Année de construction : **2018**
- Secteur raccordé : **Budling**
- Capacité de traitement : **300 Equivalents / habitants**
- Population raccordée : **152 Equivalents / habitants**
- Date de mise en service : **décembre 2017**
- Caractéristiques : **Lagunage primaire S=2728m², V=3000 m³**

Rhizosphère secondaire S=342m² (3

casiers)

- Capacité de traitement :

- en charge DBO₅ : **18 kg/jour**
- en volume Q/jour : **67,5 m³/jour**
- en volume de référence : **102 m³/jour**

1.3.7.2. – Tableau récapitulatif des charges traitées en 2023 par l'ouvrage

Volume transité par l'ouvrage sur 24h à la date du 13 septembre 2023 : 11 m³

	DBO5 eb	DCO eb	MEST	NH4	NK	NGL	Pt
Teneur entrée station E (mg/l)	220	834	290	79	110	110	12
Teneur sortie station S (mg/l)	3.0	53	24	9.1	11.8	12.1	3
<i>Normes de rejet (mg/l)</i>	<i>30</i>	<i>90</i>	<i>40</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>40</i>	<i>/</i>
Charge Entrée (kg/j)	2.4	9.2	3.2	0.87	1.2	1.2	0.13
Charge Sortie (kg/j)	0.03	0.58	0.26	0.10	0.13	0.13	0.03
Rendement (%)	99	94	92	88	89	89	75
<i>Normes de rejet (%)</i>	<i>75</i>	<i>65</i>	<i>70</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>40</i>	<i>/</i>

1.3.7.3. – Conformité des performances de l'installation

Les contrôles des rejets de la station sont effectués par la société LOREAT.

Les exigences réglementaires du Dossier de Déclaration sont à vérifier, à concentration ou en rendement. Ces exigences ont été respectées pour tous les paramètres, en concentration et en rendement. L'effluent traité est bon.

1.3.7.4. – Filière boues

Les boues sont stockées en surface de l'étage primaire.

II. MODE DE GESTION DU SERVICE

2.1. MODE DE GESTION

2.1. Mode d'exploitation

Le service est exploité en régie par le Syndicat.

La nature du service consiste en la collecte et le traitement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales urbaines.

2.2. Moyens humains

La gestion du service est placée sous la responsabilité du Président et de son bureau syndical. Pour mener à bien sa mission il s'appuie sur :

Service Administratif : Mme Solène MOSCATO

Service Technique : M. Jérôme ORLIK

2.3. Moyens techniques

Les services techniques ont été en 2010 dotés d'un véhicule de service Citroën type Berlingo. Le véhicule a été renouvelé en 2020 par un modèle de la même gamme modernisé.

2.4. Entretien des installations et prestation de services

Il est assuré par :

Installations	Prestataires
Mini Station INGLANGE	SEREP
Station d'épuration intercommunale	SUEZ
Postes de refoulement	SUEZ
Déversoirs d'orage (Kœnigsmacker, Malling, Oudrenne, Kerling-lès-Sierck, Budling Hunting et Elzange)	SUEZ
Lits plantés de roseaux - OUDRENNE	Régie
Lagunage naturel - LEMESTROFF	Régie
Lits plantés de roseaux – KERLING-LES-SIERCK	Régie
Lagunage naturel – HAUTE-SIERCK	Régie
Lagunage + Lits plantés de Roseaux - BUDLING	Régie

Prestation	Prestataires	Date du contrat	Type de marché
Inspections télévisées et visuelles des réseaux d'assainissement	INERA	22/12/2020	Marché à bon de commande
Nettoyage et hydrocurage des avaloirs	MALEZIEUX	17/08/2021	Marché à bon de commande
Travaux d'entretien et d'amélioration des réseaux et ouvrages d'assainissement Petites extensions – réparations – Branchements particuliers réalisés individuellement	MOLARO SCHIEL TP	28/01/2020 10/07/2024	Marché à bon de commande
Entretien des espaces verts et fauchage	EICLOR	16/07/2020	Marché à bon de commande

2.5. Gestion des abonnés – facturation et encaissement de la redevance assainissement

- Les communes de BUDLING, HUNTING, KERLING-LES-SIERCK et OUDRENNE membre du Syndicat des Eaux de Kirchnaumen ont délégué la gestion de son réseau de distribution d'eau potable à la Société VEOLIA ;
- Les communes de KOENIGSMACKER et MALLING membres du Syndicat des Eaux de Kœnigsmacker - Malling ont délégué la gestion de leurs réseaux de distribution d'eau potable à la Société SUEZ ;
- Les communes d'INGLANGE et ELZANGE sont membres du Syndicat des Eaux de l'Est Thionvillois.

Ces délégataires ont été missionnés par le SIAKOHM pour assurer au lieu et place de celui-ci la facturation et l'encaissement et le reversement de la redevance d'assainissement, sur les mêmes assiettes que la facture d'eau instituée par le décret n°67-945 du 24 octobre 2007.

En contrepartie de leurs obligations contractuelles :

- La société VEOLIA demande une rémunération pour ce service rendu établie comme suit :

1,66 € (Base : 1,50 € x Actualisation 2023 de 1,1091 €) x nb abonnés x nb factures

Soit pour 2023 : 1 711,06 €

- La société SUEZ ne bénéficie pas de versement d'une rémunération spécifique par le SIAKOHM.
- Le Syndicat des Eaux de l'Est Thionvillois (SIDEET) demande une rémunération pour ce service rendu :

0,50 € x nb abonnés x nb factures

Soit pour 2023 : 715,50 €

2.6. Périodicité de la facturation

Communes	Délégataires	Périodicité
<i>BUDLING</i>	VEOLIA	Semestriel
<i>ELZANGE</i>	Syndicat des Eaux Est Thionvillois	Quadrimestriel
<i>HUNTING</i>	VEOLIA	Semestriel
<i>INGLANGE</i>	Syndicat des Eaux Est Thionvillois	Quadrimestriel
<i>KERLING LES SIERCK</i>	VEOLIA	Semestriel
<i>KOENIGSMACKER</i>	SUEZ	Semestriel
<i>MALLING</i>	SUEZ	Semestriel
<i>OUDRENNE</i>	VEOLIA	Semestriel

III. BILAN DE L'EXERCICE 2023

3.1. Abonnés et consommation

Commune (Selon INSEE Millésime 2019)	Rubriques	Quantités 2021	Quantités 2022	Quantités 2023	Variation par rapport à 2022
BUDLING 173 habitants	Abonnés (u)	70	66	73	+7
	Consommation (m3)	7 960	6 949	6 520	-429
	Conso. par habitant (m3)	45,2	40,2	37,7	-2,5
ELZANGE 713 habitants	Abonnés (u)	299	298	297	-1
	Consommation (m3)	24 805	23 863	23 928	+65
	Conso. par habitant (m3)	34,4	33,5	33,6	+0,1
HUNTING 723 habitants	Abonnés (u)	286	280	290	+10
	Consommation (m3)	29 799	21 750	23 446	+1 696
	Conso. par habitant (m3)	40,9	30,1	32,4	+2,3
INGLANGE 453 habitants	Abonnés (u)	179	180	180	0
	Consommation (m3)	18 301	17 673	18 016	+343
	Conso. par habitant (m3)	40,4	39,0	39,8	+0,8
KERLING-LES- SIERCK 615 habitants	Abonnés (u)	253	257	260	+3
	Consommation (m3)	29 608	23 432	22 781	-651
	Conso. par habitant (m3)	48,6	38,1	37,1	-1
KOENIGSMACKER 2 295 habitants	Abonnés (u)	979	1 015	1 017	+2
	Consommation (m3)	93 782	92 893	88 288	-4 605
	Conso. par habitant (m3)	40,0	40,5	38,5	-2
MALLING 646 habitants	Abonnés (u)	288	299	301	+2
	Consommation (m3)	30 451	30 354	29 980	-374
	Conso. par habitant (m3)	46,1	46,9	46,5	-0,4
ODRENNE 756 habitants	Abonnés (u)	309	304	316	+12
	Consommation (m3)	26 721	21 162	25 534	+4 372
	Conso. par habitant (m3)	35,2	28,0	33,7	+5,7
TOTAUX	Abonnés (u)	2 663	2 699	2730	+31
SIAKOHM 6 374 habitants	Consommation (m3)	261 427	238 076	238 493	+417
	Conso. par habitant (m3)	40,43	37,35	37,42	+0,07

3.2. Réseau

Réseau	2019 Longueur en (m)	2020 Longueur en (m)	2021 Longueur en (m)	2022	2023	Variation par rapport à 2022
- unitaire	28.438.53	28.438.53	29.738.47	29.761.47	29.761.47	+0
- séparatif (eaux usées)	6.805.07	7.134.42	7.134.42	7.174.32	7.174.32	+0
- eaux pluviales	9.339.36	9.618.21	9.655.91	9693.31	9693.31	+0
Collecteurs intercommunaux	5.691	5.691	5.967	5.967	5.967	+0
- refoulement	8.906	8.906	8.906	8.906	8.906	+0
- gravitaire						

3.3. Prestations de contrôles en 2023

Contrôles effectués par un organisme de contrôle « Service d'Assistance Technique » LOREAT des installations de traitement des eaux usées. Visites simples complétées par des visites avec analyses.

<i>Désignation de l'ouvrage</i>	<i>Nombre</i>
Station d'épuration intercommunale	7
Mini – station d'Inglange	4
Lits plantés de roseaux de Kerling les Sierck	5
Lagunage naturel de Haute-Sierck	4
Lits plantés de roseaux d'Oudrenne	5
Lagunage naturel de Lemestroff	4
Lagunage naturel +lits plantés de Budling	4

Le nombre de prestation est définie par la convention SATESE fournie par MATEC du 12 mars 2019, par la délibération n°15/2019 du 12 avril 2019 définissant les prestations complémentaires à la convention et la commande en direct du 21 juillet 2022 auprès de la société LOREAT pour les visites complémentaires de 2023-2024 pour la station d'épuration intercommunale.

3.4. Collecte

Principales interventions réalisées au cours de l'année 2023.

<i>Désignation</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Curages préventifs (m)	425	/	/	160	/	/	348
Inspections télévisées (m)	423	1269	4352	435.44	1235	1053	3521
Curage déversoir d'orage	5	/	0	/	/	1	2
Nettoyage et vidange des paniers d'avaloirs	1337	1601	1600	1600	1435	1450	1518
Evacuation des boues (m3)	30	30	30	30	30	22	22
Intervention d'urgence	3	/	/	/	/	4	3
Branchements neufs (u)	14	7	11	20	28	25	22
Curage boîte de branchement & regard	9	/	2	9	5	6	9
Remplacement et mis à niveau de tampons	8	12	7	15	10	7	8
Curage PR (hors marché LDE)	1	0	0	/	/	1	

IV. AMELIORATION DU SERVICE

4.1. Gestion des dossiers d'urbanisme

Le service émet des avis sur l'assainissement joint aux arrêtés de construire et de lotir ainsi qu'aux certificats d'urbanisme et déclarations préalables.

EXERCICE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Avis sur permis de construire	33	46	35	21	30	31	43	24
Avis sur permis d'aménager	0	0	0	1	0	1	2	2
Avis sur certificat d'urbanisme	0	5	6	3	8	7	7	6
Avis sur déclaration préalable	3	2	0	0	6	2	4	6

4.2. Etudes de diagnostic des réseaux d'assainissement

<i>Collectivités</i>	<i>Prestataires</i>	<i>Date</i>
BUDLING	SAFEGE	2003
ELZANGE	SAFEGE	2003
HUNTING	GAUDRIOT	1999
INGLANGE	SAFEGE	2003
KERLING LES SIERCK	CONCEPT ENVIRONNEMENT	2004
KOENIGSMACKER	AMODIAG	1998
MALLING	AMODIAG	1998
LOUDRENE	BEREST	2002

4.3. Schéma directeur de l'assainissement pour l'ensemble du syndicat

Le schéma directeur constitue le fil conducteur de la politique de l'assainissement sur le périmètre du syndicat, notamment pour la collecte, le transport et le traitement des eaux usées.

4.4. Zonage de l'assainissement

Le zonage d'assainissement a été réalisé, soumis à enquête publique et approuvé pour l'intégralité du territoire des 8 communes.

<i>Collectivités</i>	<i>Prestataires</i>	<i>Date</i>
BUDLING	BEPG	10/03/2011
ELZANGE	BEPG	10/03/2011
HUNTING	BEPG	10/03/2011
INGLANGE	BEPG	10/03/2011
KERLING-LES-SIERCK	Concept Environnement	01/12/2005
KOENIGSMACKER	BEPG	10/03/2011
LOUDRENNE	BEPG	10/03/2011
MALLING	BEPG	02/07/2014

4.5. Convention d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration

Le syndicat a passé une convention avec MATEC pour assurer une prestation d'assistance technique pour l'exploitation de ses ouvrages d'épuration.

Elle est établie pour l'année 2019 (puis reconduite par tacite reconduction) en concordance avec le marché SATESE attribué à la Société LOREAT.

4.6. Bilan annuel sur les systèmes d'assainissement de Elzange, Inglange, Haute-Sierck et Lemestroff

Le syndicat a confié au bureau d'études LOREAT la mission d'établir le bilan annuel sur les systèmes d'assainissement sur ces entités pour les années 2022-2023.

Ces bilans présentent une synthèse du fonctionnement du système d'assainissement et de son dispositif d'auto-surveillance.

Les bilans ont été transmis conformément à la réglementation au service chargé de la police de l'eau et à l'agence de l'Eau Rhin-Meuse.

V. CONTRAT PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT

5.1. Description du contrat n°1

Le contrat pluriannuel a été signé le 15 février 2007, il comprenait la réalisation par le syndicat des travaux de pose de canalisations de collecte et de transport des eaux usées vers la future Station d'Épuration (STEP) pour les communes de Hunting, Malling et Kœnigsmacker.

Ce programme d'un coût de 6,120 M € hors taxes (dont 2,1 M € pour la station d'épuration et rejets) est financé à hauteur de 2,185 M € par le Conseil général de la Moselle et 2,205 M € par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse soit un taux d'aide de 72% ce qui laisse à la charge du Syndicat la somme hors taxes de 1,730 M €.

5.2. Description du contrat n°2

Le contrat pluriannuel comprenait les travaux suivants :

- La création d'un ouvrage de traitement d'une capacité de 600 EH à Oudrenne et d'un ouvrage de 400 EH à Lemestroff (annexe d'Oudrenne),
- La création d'un collecteur de transfert jusqu'à chaque ouvrage d'épuration,
- La création de réseaux de collecte dans les rues Haute, des Seigneurs, Impasse et de la Liberté à Oudrenne,
- La création de réseaux pour l'élimination d'eaux claires parasites rue des Tilleuls, rue Principale et rue des 4 Seigneurs à l'annexe de Lemestroff.

Ce programme d'un coût de 2 389 000 € hors taxes est financé à hauteur de 916 930 € par le Conseil général de la Moselle et 826 300 € par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse soit un taux d'aide de 73% ce qui laisse à la charge du Syndicat la somme de hors taxes de 645 770 €.

5.3. Description du contrat n°3 : Collecte et transfert des réseaux d'assainissement de Inglange – Elzange – Cité des officiers.

1^{ère} Tranche 2014 – Travaux réalisés

Raccordement de la Cité des Officiers - annexe de Kœnigsmacker - sur le réseau du chef-lieu par un collecteur de transfert des eaux usées d'un diamètre de 200 mm en fonte sur une longueur de 1.760 mètres.

Construction d'une station de refoulement.

Réfection et mise aux normes de la station de refoulement existante angle de la rue de Thionville et de la route d'Elzange (RD2).

Montant réalisé de l'opération : 808.592,34 € hors taxes.

2^{ème} Tranche 2015– 2017 – Travaux réalisés

Raccordement du réseau d'assainissement d'Elzange bourg au réseau posé en 1^{er} tranche Cité des Officiers par un collecteur de transfert sur une longueur de 2.349 mètres.

Construction d'une station de refoulement.

Raccordement du réseau de la Cité des Sous–Officiers au collecteur de transfert.

Création d'un réseau de collecte au niveau du chemin des escargots avec raccordement au réseau existant angle de la rue de la Mairie et de la rue du Moulin.

Mise hors service des deux unités de traitement existantes :

- Décanteur digesteur desservant le bourg d'Elzange,
- Micro-station desservant le quartier lotissement la Canner.

Montant réalisé de l'opération : 657.834,16 € hors taxes.

3^{ème} Tranche 2023-2024

Mise aux normes de l'assainissement des communes d'Inglange et de Breistroff-la-Petite sur une unité de traitement commune aux deux collectivités.

Montant prévisionnel de l'opération : 2.750.000,00€ hors taxes.

VI. INDICATEURS FINANCIERS

6.1. Tarification de l'assainissement et recettes du service

6.1.1. Modalités de tarification – redevance assainissement collectif

La tarification et ses modalités en vigueur sur le périmètre du syndicat sont conformes à la loi sur l'eau et à la réglementation en vigueur.

Cette tarification est dite « binôme » c'est-à-dire qu'elle comprend un terme fixe indépendant de la consommation d'eau applicable à l'ensemble des usagers du service d'assainissement collectif, et un terme proportionnel à cette consommation applicable par « zone » en fonction du service rendu.

Part Syndicat	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023		
	Zone A	Zone B	Zone C
Part fixe (€ HT annuel)	45,00 €	40,00 €	45,00 €
Part proportionnelle (€ HT par m3/cons.)	1.87 €	0.78 €	1.36 €

Les délibérations du Conseil Syndical fixant la tarification de la redevance assainissement collectif ainsi que la définition des zones tarifaires sont les suivantes :

- 30 mars 2009 fixant les modalités d'application de la redevance assainissement ;
- 27 avril 2011 fixant les zones tarifaires ;
- 24 novembre 2021 fixant la tarification de la redevance assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2022.

6.1.2. Définitions des zones tarifaires

Celles-ci ont été définies en fonction du service rendu à l'utilisateur :

Zone A : Regroupant les communes ou quartiers classés en zone « assainissement collectif » raccordés ou suite aux travaux en cours raccordables en 2019 à une unité de traitement collectif des eaux usées, dont le Syndicat assure l'entretien, l'exploitation et selon le zonage de l'assainissement, à savoir :

- Kœnigsmacker chef-lieu et ses annexes Métrich et Cité des Officiers
- Hunting
- Malling et son annexe Petite-Hettange
- Kerling-lès-Sierck et son annexe Haute Sierck
- Oudrenne et son annexe Lemestroff
- Elzange bourg et cité des Sous-Officiers
- Inglange : lotissement les Alérions st Théodore Puymaigre I
- Budling
- Fréching commune de Kerling-lès-Sierck

Zone B : Regroupant les entités classées en zone « assainissement collectif », qui ne seront pas dans les deux ans, raccordées à une unité de traitement collectif des eaux usées et dont les projets techniques sont en cours d'établissement afin de validation en 2021 auprès des financeurs, à savoir :

- Inglange bourg et ses annexes Haltroff et Moulin Haut
- Breistroff-la-Petite commune d'Oudrenne

Zone C : Regroupant les communes ou entités classées en zone « assainissement collectif » dont les projets techniques ont été validés par les financeurs et dont les travaux sont programmés en 2022/2023, à savoir :

- /

6.1.3. Assiette du calcul de la redevance assainissement – Consommation forfaitaire

Par délibération en date du 30 mars 2009 le conseil syndical a décidé :

L'application d'une consommation forfaitaire servant d'assiette au calcul de la redevance d'assainissement collectif pour les usagers s'alimentant totalement ou partiellement à une source autre qu'un réseau de distribution d'eau public (quel que soit la zone d'assujettissement).

Le forfait de consommation est fixé selon les cas :

- Pour les usagers s'alimentant totalement à une source autre qu'un réseau public de distribution d'eau, l'assiette de la redevance forfaitaire annuelle à acquitter sera de 35 m³ par personne vivant au foyer au 1^{er} janvier de l'année de facturation
- Pour les usagers ayant une alimentation en eau potable mixte (réseau public de distribution et puits) l'assiette de la redevance annuelle à acquitter sera de 35 m³ par personne vivant au foyer au 1^{er} janvier de l'année de facturation, sauf si le compteur de consommation d'eau du réseau public indique une consommation supérieure à ce volume forfaitaire dans lequel cas l'assiette sera basée sur la consommation indiquée au compteur.

6.1.4. Redevance Tiers Agence de l'Eau Rhin Meuse

<i>COMMUNES</i>	<i>Redevance pour pollution de l'Eau (par m³ consommé)</i>	<i>Redevance modernisation des réseaux de collecte (par m³ consommé)</i>
BUDLING	0,350 €	0,233 €
ELZANGE	0,350 €	0,233 €
HUNTING	0,350 €	0,233 €
INGLANGE	0,350 €	0,233 €
KOENIGSMACKER	0,350 €	0,233 €
KERLING-LES SIERCK	0,350 €	0,233 €
MALLING	0,350 €	0,233 €
LOUDRENNE	0,350 €	0,233 €

6.2. Participation pour Raccordement à l'Egout

6.2.1. Tarification à compter du 1^{er} juillet 2012

Par délibération du Conseil Syndical du 04 juillet 2012 décidant l'institution sur l'ensemble du Syndicat de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), avec effet à compter du 01 juillet 2012.

Constructions individuelles	≤ 150m ²	4 000 €
	Au-delà de 150 m ² de Surface Plancher	8 € par m ² supplémentaire
Logements semi-collectifs/ logements intermédiaires/ logements jumelés	≤ 160m ²	6 000 €
	De 160 à 800m ² inclus	6000 € plus 25 € par m ² supplémentaires
	De 801 à 1 600 inclus	22 020 € plus 20 € par m ² supplémentaires
	> 1 600 m ²	38 000 € plus 15 € par m ² supplémentaires
Etablissements scolaires publics/ lieux publics/ équipements sportifs publics	6 € le mètre carré de Surface Plancher prise en compte uniquement sur les bureaux, locaux sanitaires, salle de classe et de repos et vestiaires (en cas de non-communication de cette Surface Plancher, il sera appliqué la tarification sur la surface totale du bâtiment)	
Etablissements de santé publics ou privés conventionnés	12 € le mètre carré	

6.2.2. Tarif redevance « Eaux Pluviales Urbaines » versée en 2023 par les communes

Redevance versée annuellement par les communes au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines (Délibération du Conseil Syndical n°31/2022 en date du 16 novembre 2022 fixant le tarif de la redevance eaux pluviales urbaines – année 2023) :

COMMUNES	Population base Insee 01 janvier 2022	Montant en € par habitant en 2022	Montant en € par habitant 2023	Montant en € par commune pour 2023
BUDLING	173	13,50 €	13,50 €	2 335,50 €
ELZANGE	713	13,50 €	13,50 €	9 625,50 €
HUNTING	723	13,50 €	13,50 €	9 760,50 €
INGLANGE	453	13,50 €	13,50 €	6 115,50 €
KERLING LES SIERCK	615	13,50 €	13,50 €	8 302,50 €
KOENIGSMACKER	2 295	13,50 €	13,50 €	30 982,50 €
MALLING	646	13,50 €	13,50 €	8 721,00 €
LOUDRENNE	756	13,50 €	13,50 €	10 206,00 €
TOTAL	6 374			86 049,00 €

VII. COMPOSANTES DE LA FACTURE D'UN USAGER DE 120 M³ – PARTIE SERVICE ASSAINISSEMENT ET REDEVANCES A.E.R.M.

7.1. Commune en Zone A

Nature	Montant exercice 2023
	Zone A
	Période
	01/01/2023 au 31/12/2023
Part fixe annuelle (€ HT)	45.00 €
Part variable - le m ³ consommé	1.87 €
Montant part variable (base 120 m ³ / an)	224.40 €
Montant total par fixe	45.00 €
Montant total part variable	224.40 €
Redevance A.E.R.M.	69.96 €
Total H.T.	339.36 €

7.2. Commune en Zone B

Nature	Montant exercice 2023
	Zone B
	Période
	01/01/2023 au 31/12/2023
Part fixe annuelle (€ HT)	40.00 €
Part variable - le m ³ consommé	0.78 €
Montant part variable (base 120m ³ / an)	93.60 €
Montant total par fixe	40.00 €
Montant total part variable	93.60 €
Redevance A.E.R.M.	69.96 €
Total H.T.	203.56 €

7.3. Commune en Zone C

Nature	Montant exercice 2023
	Zone C
	Période
	01/01/2023 au 31/12/2023
Part fixe annuelle (€ HT)	45.00 €
Part variable - le m3 consommé	1.36 €
Montant part variable (base 120m3 / an)	163.20 €
Montant total par fixe	45.00 €
Montant total part variable	163.20 €
Redevance A.E.R.M.	69.96 €
Total H.T.	278.16 €

VIII. SITUATION FINANCIERE

8.1. Analyse du compte administratif – section fonctionnement – charge du service

Année	Recettes	Dépenses	Solde
2016	899 244,70 €	697 436,28 €	201 808,42 €
2017	808 582,02 €	484 049,69 €	324 532,37 €
2018	887 115,68 €	597 650,54 €	289 465,14 €
2019	930 726,63 €	746 006,33 €	184 720,30 €
2020	928 457,15 €	754 643,51 €	173 813,64 €
2021	1 145 218,68 €	936 270,78 €	208 947,90 €
2022	1 172 134,94 €	919 344,53 €	252 790,41 €
2023	1 019 516,59 €	957 322,63 €	62 193,96 €

8.2. Recettes d'exploitation

Le produit constituant les recettes d'exploitation est essentiellement constitué par la redevance d'assainissement et la participation pour raccordement à l'égout.

8.2.1. Redevance assainissement collectif

Produit de la redevance en €						
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
402 917,45 €	554 638,49 €	548 005,26 €	541 666,37 €	591 419,06 €	619 034,55 €	579 450,50 €

Produit moyen de la redevance provenant des abonnés domestique en € HT						
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
151,13	208,51	206,02	208,17	222,08	229,36	212,25

8.2.2. Participation Pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

PFAC						
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
97 422,00 €	44 898,00 €	46 716,00 €	37 673,00 €	107 248,00 €	139 134,00 €	63 498 €

8.2.3. Confection de branchements particuliers pour le compte de tiers

Année	Dépenses	Reversements tiers	Frais administratif charge tiers
2017	48 115,75 €	53 096,09 €	1 400,00 €
2018	51 607,36 €	39 973,74 €	1 300,00 €
2019	23 179,08 €	18 490,41 €	700,00 €
2020	40 319,88 €	27 758,12 €	500,00 €
2021	83 466,82 €	103 463,63 €	3 600,00 €
2022	91 470,12 €	115 678,73 €	2 100,00 €
2023	53 018,22 €	50 779,78 €	1 500,00 €

8.2.4. Diagnostic de l'assainissement lors de vente d'immeuble

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 920,10 €	1 920,10 €	2 822,65 €	2 482,00 €	2 190,00 €	6 986,00 €	6 340,00 €

8.3. Recettes

Facturation du service assainissement aux abonnés	121 165,67 €
Autres prestations auprès des abonnés	0,00 €
Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE + PFAC)	63 498,00 €
Frais administratifs charge tiers	0,00 €
Primes pour Epuration de l'Agence de l'Eau	9 930,00 €
Contribution au titre des eaux pluviales urbaines	86 049,00 €
Diagnostic de l'assainissement lors de vente d'immeuble	6 340,00 €

IX. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

9.1. Montants financiers

Année 2023	Montant € T.T.C
Montant des travaux engagés	1 841 001,78 €
Montant des subventions travaux perçues	1 161 599,70 €

9.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2023	3 706 667,34 €
Montant remboursé en 2023	273 973,61 €
* dont en capital	148 651,45 €
* dont en intérêts	125 322,16 €

9.3. Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Dotation aux amortissements 2023 : **278 234,19 €**

Reprise sur subvention 2023 : **196 582,00 €**

Par délibération en date du 13 avril 2013, le conseil a décidé de modifier et compléter la durée d'amortissement des biens renouvelables, selon le tableau ci-après :

Biens amortissables	
Catégorie des biens	Durée amortissement retenue
Réseaux assainissement et ouvrages (déversoirs d'orage)	60 ans
Station d'épuration (ouvrages de génie civil) ouvrages lourds	60 ans
Ouvrages courants, (bassins de pollution, ...)	30 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installation de chauffage, installation de ventilation	15 ans
Organes de régulation	8 ans
Bâtiments durables	80 ans
Bâtiments légers	15 ans
Mobiliers de bureaux	15 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels (bureautique ou progiciels)	5 ans
Matériel de reprographie (photocopieurs, ...)	5 ans

Voitures	8 ans
Lagunes et autres bassins de rétention des eaux pluviales avec ou sans géotextile	50 ans
Postes de relèvement des eaux usées	50 ans
Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	50 ans

9.4. Travaux réalisés en 2023 - Programme pluriannuel de travaux

9.4.1. Sur le plan des investissements assainissement collectif

- Opération 45 – Etude préalable Inglange
Montant des études réalisés en 2023 : 18 921,60 € TTC
- Opération 46 - Mise aux normes de l'assainissement de Fréching annexe de Kerling-lès-Sierck.
Montant des travaux réalisés en 2023 : 5 613,24 € TTC
- Opération 53 – Assainissement Breistroff-la-Petite
Montant des travaux réalisés en 2023 : 773 992,18 € TTC
- Opération 54 - Extension du réseau.
Montant des travaux réalisés en 2023 : 63 610,31 € TTC
- Opération 55 – Assainissement Inglange
Montant des travaux réalisés en 2023 : 976 688,68 € TTC

9.4.2. Etudes - projets

Ceux-ci seront poursuivis afin d'obtenir l'assentiment des partenaires financiers (AERM et CG57), à savoir :

- Mise aux normes de l'assainissement des communes d'Inglange et de Breistroff-la-Petite sur une unité de traitement commune aux deux collectivités ;

X. INDICATEURS DE PERFORMANCE

10.1. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

L'ensemble des abonnés desservis par un réseau d'assainissement se situe en zone d'assainissement collectif dans le cadre des cartes de zonage réglementaires.

Le nombre d'abonnés desservis par un réseau d'assainissement collectif est variable de 85% à 95% selon les communes.

Toutefois, différentes études et investigations ont pu mettre en évidence que certaines habitations, bien que desservies par le réseau, n'étaient pas raccordées à ce réseau.

Il s'agit dans certains cas d'habitations munies de fosse septique encore en service, notamment sur les communes de Elzange cité des sous-officiers - Kerling-lès-Sierck (bourg) – Oudrenne et Lemestroff.

Dans le cadre du programme de déconnexion des fosses engagé sur ces communes, des investigations de terrains sont en cours afin de déceler les branchements non conformes.

10.2. Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte

Cet indicateur permet de vérifier la connaissance du réseau d'assainissement et de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de son évolution.

Un barème précis (arrêté du 2 décembre 2013) attribut un nombre de points selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Cet indicateur (code P202.2B) se chiffre actuellement de 0 points sur 120 possibles.

Total actuel : 15 points

Les réseaux des communes membres du syndicat sont répertoriés par des plans de récolement calés sur les plans cadastraux comprenant :

- L'ossature principale du réseau
- Les informations sur chaque tronçon (diamètre, altimétrie) ainsi que les ouvrages annexes tels que les déversoirs d'orages (D.O.) et les postes de relèvement.

Le syndicat possède également un diagnostic du réseau d'assainissement sur plusieurs communes. Une mise en place d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau est programmée.

10.3. Conformité des équipements d'épuration

Par suite du contrôle technique et de fonctionnement de la station d'épuration intercommunale réalisé par SOCOTEC à la demande de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, les équipements sont conformes pour l'année 2023.

Le système de collecte de Oudrenne est non conforme pour 2023. Une étude est en cours par le bureau étude LOREAT pour équiper en mesure le point A2.

L'ouvrage épuration partiel du Lotissement le Puymaigre à INGLANGE est déclaré non conforme. L'ouvrage sera abandonné dès la fin des travaux de mise aux normes de l'assainissement de INGLANGE.

10.4. Conformité de la performance de l'ouvrage d'épuration

Le bilan annuel de fonctionnement de la station montre que les objectifs fixés par la Police de l'eau sont respectés pour les concentrations et pour les rendements.

10.5. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration

10.5.1. Station d'épuration intercommunale de Kœnigsmacker

La quantité des boues produites est de 38.00 tonnes.

Les boues sont stockées sur 6 lits de « minéralisation » (accumulation lits plantés de roseaux).

10.5.2. Ouvrage épurateur d'Inglange

La quantité de boues produites est 22m³.

Les boues ont été évacuées vers la station d'épuration du Sivom de Metz.

10.6. Taux de débordement des effluents des usagers

0.

10.7. Nombre de points de réseau avec intervention fréquentes

0.

10.8. Taux moyen de renouvellement des réseaux

2019 : rue de la Chapelle à Koenigsmacker > 546 ml

2020 : /

2021 : /

2022 : /

2023 : /

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement} = \frac{\text{linéaire moyen de desserte renouvelé sur les 5 dernières années}}{\text{longueur du réseau}} = \frac{546}{61502,10} = 0,89\%$$